



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

08 Octobre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police
du 08 Octobre 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2018-00665	05.10.2018	Arrêté portant approbation du Plan zonal de mobilisation (PZM)	3

PREFECTURE DE POLICE

ARRETE N° 2018-00665
Portant approbation du Plan zonal de mobilisation (PZM)

Le préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-11 et R. 3131-4 à R. 3131-6 ;

Vu le code de la défense, notamment son article R.*1311-25 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2016-1327 du 6 octobre 2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif « ORSAN ») et au réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

Vu la circulaire interministérielle n° DGS/DUS/DGSCGC/2013/374 du 26 septembre 2013 relative à l'élaboration du plan zonal de mobilisation des ressources sanitaires ;

Vu l'avis émis par le comité de défense de zone du 26 septembre 2018 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris.

ARRETE

Article 1^{er} : Le plan zonal de mobilisation (PZM) est approuvé pour la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2 : Monsieur le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris et monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 05 octobre 2018

Le préfet de Police,
préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris

Michel DELPUECH

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>